

FORMATION

« Qualification Maître.sse de maison »

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Contribuer à l'adaptation, à la qualité et à la sécurité du cadre de vie en tenant compte du projet de la personne, du projet d'établissement/de service.
- Assurer l'accompagnement des personnes en intervenant dans les actes essentiels de la vie quotidienne.
- Prévenir et gérer les situations problématiques selon les procédures en vigueur au sein de votre établissement/service
- Positionner comme professionnel (le) de l'action sociale/médico-sociale et à ce titre vous participez à l'équipe pluri-professionnelle.
- Assurer les transmissions permettant de garantir la continuité de l'accompagnement en vous appuyant pour cela sur les outils de communication des ESSMS
- Obtenir la qualification de Sauveteur Secouriste du Travail (SST) et l'attestation HACCP (*Hazard Analysis Critical Control Point*).

CONTENU DE LA FORMATION 217 heures ou 231 heures

Bloc 1 : 5 modules spécifiques pour un total de 70 h

- Rôle et fonction du-de la maître.sse de maison 7 h
- Qualité et sécurité du cadre de vie – 28 h
- Entretien du cadre de vie – 7 h
- Entretien du linge – 7 h
- Préparation des repas et hygiène alimentaire – 21 h

Bloc 2 : 4 modules en commun SN et MM pour un total de 77 h

- Rôle et fonction du-de la maître.sse de maison quant à l'accompagnement des personnes – 7 h
- Les problématiques des publics - 31,50 h (module commun SN et MM)
- Les fondements et les méthodes de l'accompagnement (Analyse des pratiques) – 31,50 h (module commun SN et MM)
- Techniques permettant de répondre aux besoins d'hygiène et le confort -7 h (module commun SN et MM)

Bloc 3 : 2 modules en commun SN et MM pour un total 49 h

- Le cadre institutionnel de la fonction – 24,50 h (module commun SN et MM)
- Le travail en équipe pluri-professionnelle (coopération et analyse de la pratique) – 24,50 h (module commun SN et MM)

Accompagnement de dossier 21 h ou 35 h

Méthodologie de réalisation du dossier 21 heures ou 35 heures suivant l'individualisation du parcours en lien avec la phase de positionnement

VALIDATION

Délivrance d'une qualification de Maître/Maîtresse de Maison par la CPNE/FP de la Branche sanitaire, sociale et médico-sociale à but non lucratif

DATES ET LIEUX DE LA FORMATION

La formation Maître/Maîtresse de Maison dure 217 heures ou 231 heures selon la phase de l'entretien de positionnement, elle est réalisée en discontinu :

Poitiers*		Saintes*		Niort*	
9 au 13 octobre 2023	5 jours	16 au 20 octobre 2023	5 jours	3 au 7 avril 2023	5 jours
6 au 10 novembre 2023	5 jours	13 au 17 novembre 2023	5 jours	2 au 5 mai 2023	4 jours
11 au 15 décembre 2023	5 jours	18 au 22 décembre 2023	5 jours	30 mai au 2 juin 2023	4 jours
8 au 12 janvier 2024	5 jours	15 au 19 janvier 2024	5 jours	26 au 30 juin 2023	5 jours
12 au 16 février 2024	5 jours	4 au 8 mars 2024	5 jours	4 au 8 septembre 2023	5 jours
8 au 11 avril 2024	4 jours	8 au 12 avril 2024	5 jours	9 au 13 octobre 2023	5 jours
14 au 17 mai 2024	4 jours	29 au 31 mai 2024	3 jours	27 novembre au 1 ^{er} décembre 2023	5 jours

Soit 33 jours = 231 heures

**Session, sous réserve d'un nombre suffisant de candidats. L'inscription est prise en compte par ordre d'arrivée.*

DISPENSES*

Pour les professionnels attestant de la qualification de Sauveteur Secouriste du Travail (SST) datant de moins de 2 ans : 14 heures de dispense

Pour les professionnels attestant de l'HACCP : 14 heures de dispense

Pour les professionnels détenteurs de la qualification Surveillant.e de nuit qualifié.e ou du CQP Surveillant.e de nuit qui souhaiteraient accéder à la qualification de Maître.sse de maison bénéficient de validations partielles automatiques, précisées ci-dessous.

	Blocs de compétences de la Qualification Maître.sse de Maison		
	Bloc 1 Adaptation, qualité et sécurité du cadre de vie	Bloc 2 Accompagnement des personnes	Bloc 3 Participation à l'équipe Pluri-professionnelle
Qualification professionnelle de Surveillant.e de Nuit Qualifié.e (Obtenu avant le 01-01-15)			X
Qualification professionnelle de Surveillant.e de Nuit Qualifié.e (Obtenu après le 01-01-15) ou CQP Surveillant.e de Nuit		X	X
Qualification professionnelle de Maître.sse de maison (Obtenue avant le 01-01-15)	X Sous réserve attestations SST valide et HACCP		X

**D'autres dispenses sont possibles : prendre contact directement avec le secrétariat*

CONTACT

Tel : 05 49 37 60 05

Mail : mm@irts-pc.eu

COÛT DE LA FORMATION

**Montant : 2929,50 € pour un parcours de 217 heures
ou 3118,50 € pour un parcours de 231 heures
soit 13,50 € / heure**

NOMBRE DE PLACES

**Limité à 16 stagiaires en parcours complet
+ 2 stagiaires en parcours partiel.**